

L'an deux mille neuf, le 19 juin à 16 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, salle de conférences au siège social, 2 bis rue de l'Hermitage à Clermont Ferrand, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 titulaires et 34 suppléants  
Nombre de membres présents : 24 et 3 pouvoirs  
Date de la convocation : 12 juin 2009

Pour la Communauté d'agglomération : 23 et 3 pouvoirs

Clermont-Communauté

M. Michel BERNON (pouvoir à M. VIRGOULAY), M. Olivier ARNAL, M. Alain BARDOT, M. Jean-Pierre BIDON, M. Jacques BLAIZE, M. Jean-Marc BONICEL, M. Alain BRESSON, M. Alain BROCHET (pouvoir à M. Olivier ARNAL), Mme Bernadette CHASSEFIERE, Mme Agnès DESEMARD, M. Gérard DIEBOLD, M. Serge DUBOISSET, M. Michel FANGET, M. Pascal GENET, M. Serge GODARD, M. Georges LARDY, M. Bernard MALLET, M. Alain MARTINET (pouvoir à M. GODARD), M. Jean-Marc MORVAN, M. Jean NICOLAS, M. Albert ODOUARD, M. Dominique VERGNE, Mme Odile VIGNAL, M. René VINZIO, M. Louis VIRGOULAY, M. Lucien VRAY.

Pour la Commune de SAYAT : 1  
M. Robert COUZON

Pour le Département du Puy De Dôme : 0

## DELIBERATION N° 9

### Réunion du Comité Syndical du 19 juin 2009

**OBJET :** MARCHÉ SERVICES SCOLAIRES COLLEGE MORTAIX – PONT-DU-CHATEAU  
AUTORISATION POUR SIGNATURE DU MARCHÉ

Par délibération en date du 25 novembre 2004, le SMTC a décidé de reprendre la desserte du collège Mortaix de Pont-du-Château.

Une procédure de marché public relative au renouvellement du marché scolaire arrivant à échéance en août 2009 a été mise en place. La consultation, lancée sous forme d'appel d'offres ouvert, concerne l'exploitation de Services de transports réguliers à destination principale des usagers scolaires sur la commune de Pont-du-Château (63) : « desserte du collège de Mortaix »

Le marché est conclu pour une période maximale de 3 ans, du 1<sup>er</sup> Septembre 2009 au 31 Août 2012.

Les prestations feront l'objet d'un marché à bons de commande avec minimum et maximum passé en application de l'article 77 du Code des marchés publics.

Les offres devaient être remises pour le 28 mai 2009 ; 1 pli a été déposé à cette échéance.

L'ouverture des plis s'est déroulée lors de la séance de la Commission d'Appel d'Offres du 02 juin 2009.

Après analyse des offres, et suite à la Commission d'Appel d'Offre du 19 juin 2009, il est proposé d'attribuer le marché à la société CELLIER CHEVANET SA pour les montants suivants :

	Prix du kilomètre en Euros	Forfait TTC/jour (en Euros)	Coût total année scolaire 2009-2010 en Euros TTC
Service N°1	6,84	115,00	20 010,00
Service N°2	7,42	115,00	20 010,00
Service N° 3	9,58	57,50	10 005,00
Service N° 4	6,18	115,00	15 985,00
Service N° 5	6,85	115,00	15 985,00
Service N° 6	5,53	115,00	15 985,00
Service N°7	6,12	57,50	2 012,50
Service N° 8	7,88	115,00	4 025,00
Service N° 9	8,10	57,50	2 012,50
Service N° 10	7,19	57,50	2 012,50

**Montant Total en Euros TTC**

**108 042,50**

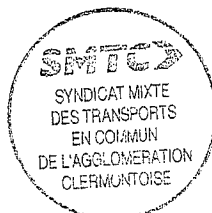
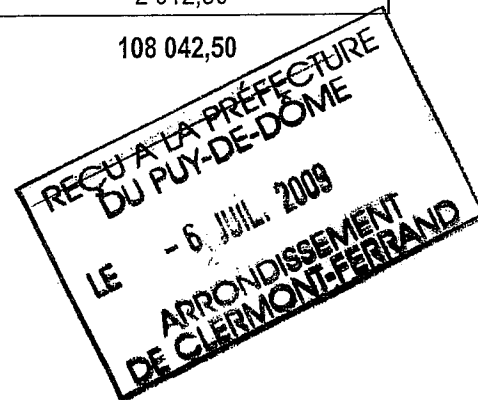
Le Comité Syndical,

Vu l'avis favorable du Bureau du 19 juin 2009,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser le Président à signer le marché correspondant avec la Société CELLIER CHEVANET SA pour un montant de 108 042,50 Euros TTC au titre de l'année scolaire 2009-2010.



Le Président du SMTC

Serge GODARD

Fait et délibéré les jour, mois  
et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Transmission au représentant de l'Etat.